



Recommandations d'HEC ONU pour l'UNOC3

Financement des mesures :

- Aider les PED pour le financement de ces projets en les incluant davantage dans les instances de décision, en encourageant les partenariats multilatéraux et en mettant en place des mesures de financement spécifiques et d'assistance technique
- Encourager les PPP, notamment pour les missions de recherche dans les AMP et dans le secteur de l'innovation
- Encourager les acteurs privés à financer la protection des océans par des politiques nationales incitatives

Accompagnement :

- Face à la crise du multilatéralisme, il nous semble urgent de simplifier les processus de décision pour pouvoir avancer avec les pays qui le souhaitent, ce qui passe par le retrait du droit de véto, vote à la majorité le plus souvent, et des possibilités d'opting out et de coopération renforcées
- Création d'OTI (organismes tiers indépendants) pour auditer les évaluations des impacts environnementaux (EIE) afin de s'assurer de la transparence des études menées par les entreprises industrielles
- Mise en place de sanctions efficaces et faciles à adopter en déplaçant le pouvoir de décision de la COP vers le comité exécutif pour éviter le blocage des sanctions, et création d'un organe de règlement des différends supervisé par le comité
- Pour s'assurer que les AMP sont bien gérées : mise en place d'une équipe de surveillance internationale avec contributions par pays et une interopérabilité

Inclusion :

- Droit des communautés locales : intégration plus importante des pays en proie à des risques environnementaux élevés en donnant une place au comité exécutif pour certaines coalitions de ces Etats
 - Etudes d'impact sur les populations autochtones pour renforcer
 - L'acceptabilité et donc l'efficacité, système de pondération des voix en fonction de l'impact environnemental subi.
- Mise en place d'une politique bottom up pour une politique conçue avec les populations les plus concernées. Dans un double but d'efficacité concrète et de faire en sorte que les populations se sentent entendues et incluses. On peut imaginer un système de parlement local pour faire remonter en canal privilégié les recommandations
- Face au constat que les femmes sont les premières victimes de la montée des eaux, il convient de cibler ce problème par des mesures concrètes. Traiter ces questions de manière multidimensionnelle en amont et en aval.
 - Conditionner une partie des aides à des seuils d'éducation des femmes
 - Aider à la mise en place d'une politique incitative sur l'embauche de femmes et la répartition des tâches ménagères par exemple par un congé paternité. Et ce, tant par des moyens financiers que des aides en expertise